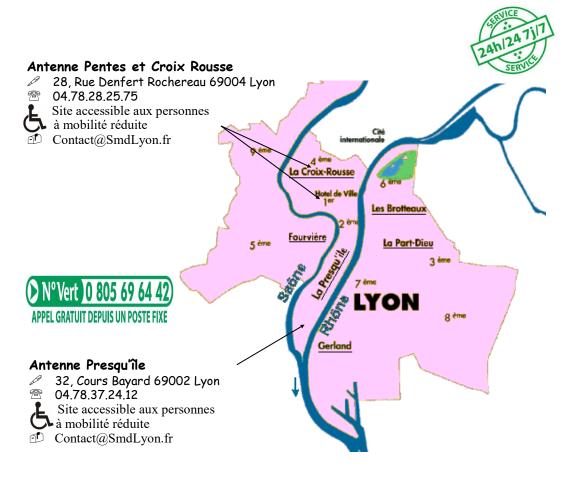
S.M.D. Lyon

Territoires d'intervention: Lyon Caluire et Cuire, Vénissieux, Villeurbanne

Nos antennes sont ouvertes sans interruption du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures.

En dehors de ces heures d'ouverture, vous pouvez nous laisser un message sur les répondeurs des sites.



Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile S.A.A.D.

Association loi 1901 depuis 1963





Parce qu'il y a toujours un moment dans la vie où l'on a besoin d'être aidé!





Association autorisée et tarifée par la Métropole de Lyon Association sans but lucratif régie par la loi de 1901 Membre de l'UNA- Partenaire du réseau de santé LYRE Signataire des chartes des filières Gérontologiques Rhône Centre et Lyon Nord

Puis-je bénéficier d'une aide à domicile?

→ OUI : Que vous soyez retraité ou non

- * Selon vos revenus et compte tenu des barèmes financeurs, l'association calculera votre participation financière.
- * Des financements peuvent être accordés par : La Métropole de Lyon, la Sécurité Sociale, les caisses de retraite. Les mutuelles en cas de retour d'hospitalisation
- Bénéfice de la réduction fiscale de 50 % des sommes versées à SMD Lyon, déductible du montant de vos impôts.
 « dans les conditions posées par l'article 199 sexdéciès du CGI. Sous réserve de modification de la législation ».
 Si vous n'êtes pas imposable vous bénéficiez d'un crédit d'impôt (50% des sommes versées vous seront remboursées par les services fiscaux)
- Paiement des prestations par prélèvement automatique, chèque bancaire ou CESU.

Pour quels services ?

→ Assistance dans les tâches domestiques :

- * Entretien du cadre de vie : toutes tâches relevant de l'entretien courant du domicile (lavage des sols, dépoussiérage, vaisselle, entretien du linge ...)
- * Réalisation de courses : avec ou sans la personne
- Préparation de repas : respect du régime alimentaire de la personne

→ Assistance dans les actes essentiels de la vie quotidienne :

- * Aide à la prise des repas
- Aide aux transferts : lever, coucher
- * Aide à l'habillage, au déshabillage
- * Aide à la toilette : aide à une toilette simple, changement de protection.

 NB : En cas de prescription médicale, cet acte est réalisé par le personnel soignant
- * Aide aux démarches administratives simples : courriers, dossier APA, aide dans le paiement des factures...
- * Accompagnement extérieur: promenade, accompagnement à un rendez-vous médical, à une activité ...
- Soutien relationnel, Stimulation

→ Par ailleurs l'association dispose de services complémentaires :

* Des Services de Soins Infirmiers à Domicile, de différents dispositifs spécialisés dans l'accompagnement des malades d'Alzheimer de Parkinson, de sclérose en plagues ou de maladies apparentées et de leurs aidants, accueil de jour.

Quel mode d'intervention? Qui interviendra chez moi?

- → L'association est l'employeur de votre aide à domicile : SMD Lyon intervient uniquement en mode prestataire.
- * Les intervenants sont : des Auxiliaires de Vie Sociale diplômés et des Agents à Domicile expérimentés, formés et spécialisés dans la relation d'aide
- * Le personnel intervenant à votre domicile est remplacé en cas d'absence, selon vos souhaits et vos besoins.
- * Les interventions à domicile ont lieu 7 jours sur 7 y compris les jours fériés
- * l'Association répond aux urgences et dispose d'un système d'astreinte les Week-Ends et jours fériés

Comment en bénéficier ?

→ SMD Lyon met son expérience et son expertise à votre service et vous accompagne depuis 1963 :

- Etude approfondie de vos besoins et attentes et mise en place d'une réponse adaptée à votre situation.
- * Accompagnement à la constitution de votre dossier auprès des organismes financeurs (CPAM, Caisses de retraite, Aide sociale...)
- * Suivi, gestion et contrôle des prestations réalisées
- Visite annuelle à domicile et réévaluation des besoins, si nécessaire

Les Valeurs de SMD Lyon :

Charte des droits et libertés de la personne accueillie (principe de non discrimination, accompagnement adapté et respectueux). Charte spécifique de S.M.D. Lyon (solidarité, principe de libre choix ...)

Respect de la personne, de ses droits fondamentaux, de sa culture, de son choix de vie

Respect de la vie privée, de l'intimité, de la dignité, de l'intégrité et de la sécurité (Code de l'action sociale et des familles)







